

*Améliorer la gouvernance
et la qualité de la gestion forestière
dans les espaces protégés méditerranéens*

Eclairage thématique n°4

Outils pour une bonne gouvernance



*Partenaires : Région de Murcie, PNR des Alpilles et du Luberon,
ONF, Generalitat Valenciana, Province de Tarente, WWF*

Sommaire

Introduction	1
1 - Diagnostic : Identifier les situations, impliquer les agents, prévenir les conflits	2
2 - Objectifs communs impliquant un travail commun	3
3 - Structures de concertation pour une continuité dans le temps	4
Conclusion	8

Introduction

Le projet QUALIGOUV se fonde sur le fait que, pour le bon comme pour le mauvais, la situation actuelle des espaces forestiers méditerranéens est le fruit d'une interaction continue entre ces écosystèmes et l'espèce humaine. Cette dernière est indéniablement l'actrice principale du paysage forestier tel que nous le connaissons aujourd'hui. Qui plus est, beaucoup des services environnementaux que les espaces naturels méditerranéens apportent aujourd'hui à la société existent et se maintiennent grâce à l'effort quotidien de nombreuses personnes qui vivent en lien avec ces territoires. C'est pour cela que l'un des principaux objectifs de QUALIGOUV a été le développement d'outils et de méthodes de gestion forestière durable impliquant au maximum la diversité croissante d'acteurs concernés par les écosystèmes méditerranéens.

Les spécificités du climat et des écosystèmes forestiers méditerranéens déterminent des situations socio-économiques davantage homogènes que d'autres régions ou pays distincts, que ce soit en termes de mentalités, de situations institutionnelles ou de structures administratives.

De ce fait, partant des projets pilotes répondant à des besoins concrets de chaque territoire, le travail du groupe de pairs (ou *Peer group*) a permis d'extraire des éléments communs pour améliorer chacun des outils utilisés et pour en définir les conditions de reproductibilité dans d'autres secteurs de la région. De plus, le *Peer group* a identifié des caractéristiques basiques que doivent présenter les futurs outils pour donner les meilleurs résultats possibles.

Les outils et méthodes de gouvernance expérimentés dans le cadre du projet QUALIGOUV ont été les suivants :

– Plan directeur (*Master Plan*) pour le développement socio-économique et écologique des noyaux ruraux autour du Parc naturel régional de Sierra Espuña (Murcie, Espagne), géré par la Direction générale du patrimoine naturel et de la biodiversité (cf. Annexe 1).

– Définition d'une stratégie pour la gouvernance et la communication pour l'amélioration de la gestion forestière et la prévention des incendies dans le Parc naturel régional (PNR) des Alpilles (Provence, France), gérée par le Syndicat mixte de gestion du PNR des Alpilles.

– Développement d'une Charte forestière de territoire dans le Luberon (Provence, France), gérée par le Syndicat mixte de gestion du PNR du Luberon.

– Fédération, à l'initiative du PNR du Luberon, de propriétaires de petites parcelles (entre 50 et 300 hectares) pour gérer collectivement des parcelles forestières contiguës. Il s'agit à la fois d'une solution aux problèmes de morcellement foncier et d'une opportunité de pouvoir gérer des problématiques qui dépassent les limites de propriété (Défense des forêts contre l'incendie, biodiversité, accueil du public, gestion de l'eau, etc.) sur la base du volontariat (adhésion libre).

– Conception d'un Plan de gestion intégrale pour le Parc régional "Terra delle gravine" (Tarente, Italie), géré par la Province de Tarente.

– Mise en œuvre d'outils de prévention des incendies de forêt dans divers parcs naturels de la Région de Valence (Espagne), gérés par la Direction générale de gestion du milieu naturel.

– Expérimentation d'outils de gestion et de conservation du milieu naturel et de production forestière intégrée sur le site du Mont Ventoux (France), conduite par l'ONF.

– Application du concept de "Haute valeur de conservation des forêts" (*High conservation value of forests*) dans les bassins hydrographiques du Sado, du Tajo et du Guadiana (sud du Portugal) et élaboration de normes pour la gestion adaptative et participative dans les espaces protégés méditerranéens dans la Réserve du Monte Arcosu (Région Sardaigne – Italie), conduite par le WWF.

A partir de l'analyse de ces projets pilotes, qui représentent des structures similaires, le *Peer group* a identifié 3 phases essentielles à toute mise en place de ce type d'outils dans une approche participative pour aboutir à une amélioration de la gouvernance de n'importe quel espace protégé méditerranéen :

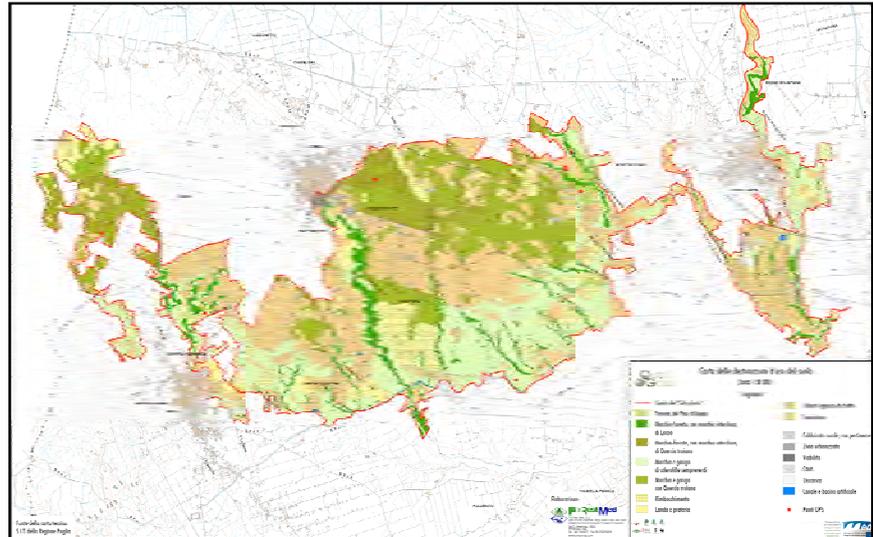
Le diagnostic (cf. chapitre I, page 3), point de départ de la situation socio-économique de la zone, qui permet d'identifier clairement tous les agents impliqués dans la gestion de l'espace naturel protégé, suivi par l'intégration de ces derniers dans **l'identification d'objectifs communs** (cf. chapitre 2, page 3) dans le cadre de la conservation de la nature et du développement durable. Une fois cette identification réalisée, on définit, de façon collective, les actions nécessaires pour y parvenir et, bien entendu, la partie la plus difficile qui consiste à faire l'effort d'un travail collectif et à l'entretenir dans la durée au sein d'une **structure de concertation** (cf. chapitre 3, page 4), en développant les propositions initiales et leur suivi afin de prévenir d'éventuelles dérives par rapport à ce qui avait été planifié au départ. Nous allons présenter, avec plus de détails, ce en quoi consiste chacune de ces phases.

1- Diagnostic : Identifier les situations, impliquer les agents, prévenir les conflits

De nombreux travaux de planification territoriale établissent, dans un premier temps, les caractéristiques environnementales de la zone et réalisent une collecte de données statistiques sur la démographie, les revenus économiques locaux, les niveaux d'éducation et autres paramètres de ce genre. Mais ils omettent de prendre en compte, même sommairement, les aspects liés aux intérêts des populations résidentes ou des propriétaires. Une bonne gouvernance des espaces forestiers méditerranéens doit générer une nouvelle dynamique de travail dans laquelle une phase préliminaire inclut, comme élément central, l'étude des sensibilités sociales, des inquiétudes et des problèmes particuliers ou sectoriels se répercutant sur la gestion environnementale des territoires.

C'est pour cela que QUALIGOUV considère comme fondamental un diagnostic complet de la situation sociale de la zone ciblée par le projet, incluant les attentes de tous les interlocuteurs concernés. Les points essentiels de cette phase de diagnostic ont été parfaitement rassemblés dans le cas du Master Plan de Murcie ou encore dans l'enquête sociologique menée dans le PNR des Alpilles, à savoir :

- Caractérisation des tendances socio-économiques de la zone.
- Identification des acteurs et agents sociaux présents.
- Identification des conflits socio-environnementaux.
- Réalisation d'enquêtes et d'entretiens avec les acteurs afin de bien établir les responsabilités, compétences et intérêts de chacun.
- Analyse des plans et des actions existants sur le territoire et du stade de développement de chacun d'entre eux.
- Première évaluation des objectifs à poursuivre sur le territoire, en lien avec le poids ou l'importance de chaque acteur, et leur évolution prévisible dans le temps.
- Définition des zones du territoire ayant la plus grande fragilité ou vulnérabilité face à la pression anthropique.



Carte 1: La phase de diagnostic impose une excellente connaissance du terrain, tant sur le plan bio-géo-physique que sur le plan humain. Ici, une carte d'utilisation des sols extraite du Plan de gestion du Parc des Gravines développé par la Province de Tarente.

- Réalisation d'un premier atelier de participation citoyenne pour débattre sur les intérêts économiques et les enjeux de conservation dans la zone.

Ces informations constitueront le point de départ pour commencer à travailler collectivement.

2 - Objectifs communs impliquant un travail commun

Avec la réalisation d'un premier atelier de participation citoyenne, où les agents sociaux concernés par le projet ou le plan exposent et débattent de leurs intérêts communs, il est possible d'avancer pour atteindre des objectifs dans une perspective de travail collectif.

Si le processus de diagnostic social est fait correctement et si tous les acteurs qui caractérisent le tissu socio-économique d'un territoire sont associés à la concertation en gardant à l'esprit leurs compétences et leurs intérêts respectifs, l'expérience démontre que l'on peut atteindre un ou plusieurs objectifs communs permettant de structurer des actions relatives aux espaces forestiers protégés ou en voie de l'être. Nous considérons que cette stratégie de travail a été suffisamment établie dans les projets de prévention des incendies de forêt dans divers parcs naturels de la Région de Valence, sur le Mont Ventoux, ou dans le PNR du Luberon en matière de gestion forestière et de conservation du milieu naturel.



Photo 1 : Lors d'une réunion de concertation pour la mise en oeuvre du Master Plan dans le Parc de Sierra Espuña, les acteurs sont invités à signifier leurs attentes sur différentes thématiques.

Le déclic vers davantage d'intégration et d'implication d'entités (institutions, associations ou particuliers) peut être la définition d'un projet commun concret. C'est ce qui a été envisagé dans le cas de la mise en oeuvre d'un développement durable des municipalités environnantes du Parc de Sierra Espuña (Murcie) ou encore dans l'élaboration d'un document de planification intégrale du Parc des Gravines (Tarente).

Du premier atelier de participation citoyenne auquel nous nous référons précédemment, doit s'initier une dynamique de travail basée sur la tenue de réunions et sur la formation de groupes sectoriels. Ainsi, un groupe peut, par exemple, travailler sur la valorisation durable de la biomasse et du bois, un autre sur la conservation et la mise en place d'îlots de sénescence et encore un autre sur l'éducation et la communication en matière de gestion forestière à l'attention d'autres secteurs qui ne la comprennent pas.

Tous les projets intégrés dans QUALIGOUV ont démontré, à différents niveaux, que cette méthode de travail génère des lignes d'action communes, avec des mesures concrètes sur lesquelles chaque acteur, public ou privé, a quelque chose à apporter, un aspect qui le concerne et dans lequel s'investir, et un plan de développement qui, quand il est mené à bien, porte des fruits qui sont le résultat du travail de tous. C'est cette même dynamique qui s'auto-alimente quand on obtient des résultats qui sont l'oeuvre de tous. De la même façon quand il y a échec, c'est celui de l'ensemble, de même que les solutions pour y remédier.

Le projet QUALIGOUV a toutefois permis d'attester que le but n'est pas seulement d'arriver à ce stade, qui n'est qu'une étape de transition. Mais l'on a pu établir que, à partir de là, se fondent les bases nécessaires pour que cette stratégie et sa dynamique de participation aient une continuité dans le temps.

3 - Structures de concertation pour une continuité dans le temps

L'expérience de plusieurs projets mis en oeuvre dans QUALIGOUV démontre que l'effort de développement, dans la durée, des actions et de leur suivi régulier devra se réaliser au sein d'une structure de concertation qui facilite le travail de communication des institutions à l'égard de la société civile. Dans ce cadre, le projet QUALIGOUV a permis d'identifier les aspects suivants comme des clés en matière de mise en fonctionnement de ces structures :

- Elles doivent être structurées de façon à optimiser l'efficacité de la communication, en diminuant le nombre d'interlocuteurs sans que la représentativité de l'ensemble des acteurs concernés n'en souffre.
- Elles ne doivent pas avoir des objectifs dispersés et divergents de ceux de la concertation, qu'elles soient destinées à la prise de décisions ou à de simples forums d'analyse et de discussion.
- Elles doivent travailler sur des actions concrètes, des budgets concrets et des agendas bien définis, sans pour autant s'interdire la possibilité de les modifier dès que cela sera jugé souhaitable d'un commun accord
- Dans tous les cas, si elles existent préalablement dans le contexte légal du territoire, il est souhaitable que les structures se coordonnent entre elles au lieu d'en créer de nouvelles.
- La forme légale qu'acquière la structure porteuse dépendra du contexte socio-économique dans lequel la concertation va se développer. Cela peut être une association, un collectif, un forum de travail...
- Un des principaux risques de ce type de processus est la superposition entre ceux qui sont sectoriels et ceux qui travaillent à différentes échelles, quand le manque de transparence, de clarté ou de résultats démotive la participation au lieu de l'encourager.
- Pour maintenir ce dynamisme, ces structures devront être toujours ouvertes à l'entrée et à la sortie des participants, incorporant celui-ci ainsi que les mécanismes nécessaires pour donner lieu, avec souplesse, à un processus continu dans le temps.
- Il est recommandable d'avoir un contact fréquent qui dégage de la confiance et qui génère une relation synergique de façon à ce que les parties (institutions et populations), en fonction de leurs compétences et de leurs besoins, soient toutes gagnantes.
- L'existence de la figure du "dynamisateur" (individu, ou équipe) est fondamentale dans la préparation,

de même que les fonds qui assurent sa continuité. Les moyens doivent donc être clairement identifiés dans les budgets comme outils de gouvernance.

– Les structures de concertation doivent avoir un mécanisme de suivi et d’auto-évaluation qui permette d’éviter des répéter les échecs en matière de gestion et de fonctionnement.

– Il peut y avoir différentes échelles de gouvernance. L’expérimentation conduite par le PNR du Luberon est intéressante car elle traite de la gestion très locale d’un espace boisé et organise la gouvernance entre les propriétaires par la création d’une association de gestion qui s’appuiera sur un plan de gestion approuvé par tous.



Photo 2 : Travailler sur le terrain avec les acteurs concernés est une gage de réussite pour toute démarche participative.

Annexe 1 : Extrait du Master Plan du secteur de El Berro

 Región de Murcia Consejería de Agricultura y Agua Dirección General de Patrimonio Natural y Biodiversidad		 Parque Regional Sierra Espuña	
MASTERPLAN ESTRATÉGICO DE GESTIÓN ECOLÓGICA Y SOCIOECONÓMICA DE EL BERRO Y SU ENTORNO			
		FICHA Nº 15	
PROGRAMA	2. PUESTA EN VALOR DEL PATRIMONIO NATURAL Y RURAL		
LÍNEA	2.1. Difusión y sensibilización sobre el patrimonio natural y rural		
MEDIDA	2.1.2. Organización de unas jornadas anuales sobre los pueblos de Sierra Espuña.		
ACCIÓN	2.1.2.1. Jornadas anuales rotatorias sobre los pueblos de Sierra Espuña (El Berro/Hoya de La Noguera, Gebas, Casas Nuevas, Santa Leocadia/El Purgatorio, Aledo)		
			
AMBITO	PRIORIDAD <input type="checkbox"/> Alta <input type="checkbox"/> Media <input checked="" type="checkbox"/> Baja		VIABILIDAD TÉCNICA <input checked="" type="checkbox"/> Alta <input type="checkbox"/> Media <input type="checkbox"/> Baja
PROPIEDAD	<input checked="" type="checkbox"/> Pública <input type="checkbox"/> Privada <input type="checkbox"/> No afecta		ECONÓMICA <input checked="" type="checkbox"/> Alta <input type="checkbox"/> Media <input type="checkbox"/> Baja
AGENTES IMPLICADOS			
<input checked="" type="checkbox"/> D. G. Patrimonio Natural y Biodiversidad <input checked="" type="checkbox"/> Mancomunidad Turística de Sierra Espuña <input type="checkbox"/> D. G. Bellas Artes y Bienes Culturales <input checked="" type="checkbox"/> Asociaciones, grupos organizados <input type="checkbox"/> Iniciativa privada <input checked="" type="checkbox"/> Ayuntamiento: Aledo, Alhama, Totana, Mula y Pilego <input type="checkbox"/> Otros: _____			

Annexe 1 : Extrait du Master Plan du secteur de El Berro (suite)

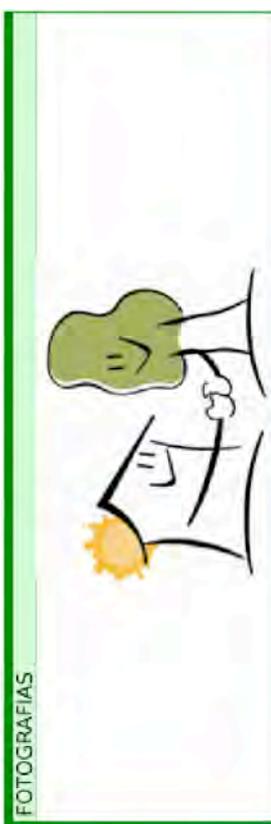
Región de Murcia
Comunidad de Regadíos y Aguas
Dirección General de Planificación, Turismo y Socioeconómico

Parque Regional
Sierra España

Estudios / Proyectos / Trabajos previos	Año 1	Año 2	Año 3	Año 4	Año 5	Año 6	TOTAL
Ejecución / Obras / Instalación	6.500	6.730	6.820	6.860	7.000	7.100	40.990
							TOTAL €
							40.990

INDICADORES DE SEGUIMIENTO

- En junio de año 1 la jornada se ha celebrado
- En junio de año 2 la jornada se ha celebrado
- En junio de año 3 la jornada se ha celebrado
- En junio de año 4 la jornada se ha celebrado
- En junio de año 5 la jornada se ha celebrado
- En junio de año 6 la jornada se ha celebrado



Región de Murcia
Comunidad de Regadíos y Aguas
Dirección General de Planificación, Turismo y Socioeconómico

Parque Regional
Sierra España

AFECCIONES AMBIENTALES

Estudio de Impacto Ambiental

Evaluación de Reperusiones

Sí No Someter a consulta No necesita

DESCRIPCIÓN / DESARROLLO

- Anualmente y de modo rotatorio, se propone celebrar unas jornadas de debate y difusión sobre la vida en los pueblos de Sierra España que, entre otros aspectos, aborden las dificultades y necesidades de sus habitantes. A la vez, servirían para divulgar los valores humanos, culturales y ambientales de estos pueblos y sus entornos.
- Las jornadas se desarrollarían secuencialmente en El Berro/Hoya de la Noguera, Gebas, Casas Nuevas, Santa Leocadia/El Purgatorio y Alledo.
- Estas jornadas podrían aprovecharse para iniciar un proceso de debate sobre la idoneidad de integrar dentro de los límites del Parque las diferentes zonas del ámbito de trabajo de este Master Plan y de los demás que se están haciendo en Sierra España.
- Una propuesta de contenidos para una primera jornada sería:
 - o Inauguración de las jornadas en el pueblo que le toque.
 - o Presentación de una exposición fotográfica sobre el pueblo que le toque.
 - o Presentación de un libro sobre la vida en los pueblos de Sierra España.
 - o Ponencia marco sobre los pueblos de Sierra España.
 - o Mesa redonda con un representante de cada pueblo.
 - o Grupos de trabajo/debate sobre la vida en los pueblos de España.
 - o Conclusiones.
 - o Itinerario ecoturístico guiado por el pueblo en que se celebran las jornadas.

REPERCUSIÓN SOCIAL

Genera empleo espacio Dinamiza el asociacionismo Cohesiona el espacio

Efecto demostración Otros: Promoción general de la zona

ENTIDAD

- D. G. Patrimonio Natural y Biodiversidad
- Comunidad Turística de Sierra España
- D. G. Bellas Artes y Bienes Culturales
- Ayuntamientos: todos
- Otros: _____

MODELO

- Contratación Pública Convenio con asociación
- Convenio con particular Gestión directa

FINANCIACIÓN

- D. G. Patrimonio Natural y Biodiversidad
- Comunidad Turística de Sierra España
- D. G. Bellas Artes y Bienes Culturales
- Ayuntamientos: todos
- Sociedad Integral. Fondos FEADER.
- D. G. Regadíos y Desarrollo Rural
- Otros: _____

CRONOGRAMA Y PRESUPUESTO

Annexe 2 : Extrait du Cahier d'étape n°1 sur le thème de la mise en place d'outils de bonne gouvernance

Diversité d'outils de gouvernance forestière potentiellement transférables

Les forêts publiques françaises comprennent les forêts communales et les forêts domaniales (appartenant à l'Etat). L'Etat définit la politique forestière, et le Code forestier en précise les aspects pratiques et opérationnels. Les deux organismes de gestion (tous deux Etablissements publics), l'ONF (forêts publiques) et le CRPF (forêts privées), contribuent à la mise en application de ce Code. À côté de cette organisation technique, l'Etat invite les collectivités locales (dont font partie les Parcs naturels régionaux) à participer à la mise en œuvre de cette politique, de manière contractuelle. Ces collectivités n'ont cependant pas la compétence et la liberté totale pour définir cette politique et doivent se référer à la loi.

Les Parcs naturels régionaux "à la française" fonctionnent comme un regroupement de communes autour d'un projet partagé. Ce projet est sanctionné par une Charte du Parc, et structuré sous la forme d'axes stratégiques qui orientent l'action (gestion des écosystèmes, développement territorial, sensibilisation du public, recherche et développement...). Les acteurs locaux sont appelés à être acteurs de ces politiques et à ne pas rester passifs, ce qui permet, en retour, de tendre vers une meilleure acceptation et appropriation des opérations par la population.

Les Parcs nationaux français sont davantage dédiés à la conservation de la nature. Une loi de 2006 distingue aujourd'hui le "cœur du parc" (réglementation de protection plus stricte) d'une "aire d'adhésion" qui repose, elle, sur l'adhésion volontaire des municipalités locales à un projet (Charte) de développement durable, à la manière des Parcs naturels régionaux.

Les activités de QUALIGOUV du Parc du Luberon s'insèrent dans le cadre des Chartes forestières de territoire du Luberon et de la Montagne de Lure. La Charte forestière de territoire, instituée par la Loi d'orientation forestière de 2001, est définie comme un outil de mise en cohérence de l'action du territoire concernant les espaces boisés mais aussi un outil de dynamique territoriale. Le Parc souhaite explorer cette méthode pour établir un équilibre à long terme entre gestion des écosystèmes forestiers et stratégie territoriale de valorisation de la ressource ligneuse.

L'ONF, opérateur de la gestion des forêts publiques, intervient sur la gestion du site emblématique du Mont Ventoux. L'objectif est de développer une concertation autour de techniques alternatives d'exploitation forestière. Par conséquent, les travaux doivent s'appuyer sur et renforcer la place de structures de coordination nouvelles ou existantes, comme par exemple le Comité de pilotage de site Natura 2000 ou le Comité scientifique de Réserve biologique intégrale. Il s'agit d'associer progressivement des acteurs multiples. Le martelescope va être développé sur ce "site-atelier" de l'Institut

national de recherche agronomique (INRA) : il a l'avantage d'être accessible à une large diversité d'acteurs sociaux, même si cela rend parfois l'analyse difficile (cf. cahier d'étape n°3).

À la faveur du contexte réglementaire régional de la prévention contre les incendies et de la gestion des espaces naturels protégés, la *Generalitat Valenciana* explore des modalités de gouvernance à travers la mise en place de Plans de prévention contre les incendies dans les parcs naturels (cf. cahier d'étape n°2). Tout au long du processus d'élaboration de ces Plans, de nombreuses consultations entre plusieurs services de la Generalitat et les divers acteurs concernés du territoire (municipalités, associations, habitants, agriculteurs, chasseurs, etc) sont réalisés. Ces Plans doivent par ailleurs être cohérents avec les autres outils de planification territoriale notamment les PORN (*Plan de ordenacion de recursos naturales*) et les Plan régionaux de prévention incendie.

Le Master Plan développé par la Région de Murcie concerne un champ d'intervention plus large que le seul secteur forestier : il s'agit d'un plan de développement socio-économique et écologique au service des acteurs du territoire (et résultant d'une réelle co-construction). A l'instar des parcs naturels régionaux français, divers organes de concertation sont animés depuis quelques années : Conseil directeur du Parc, commissions de travail du Conseil directeur (exemple : faune sylvestre), groupes de travail thématiques (association de propriétaires, cyclisme durable, escalade durable...). Dans le cadre d'un autre projet de coopération, la Région explore les modalités d'application du concept de "Forêt Modèle" en tant qu'outil de gestion durable des territoires forestiers. La Région intervient à tous les stades du processus de gouvernance, depuis l'information/sensibilisation à travers un programme d'information sur les espaces naturels protégés de la Région (plus orienté vers la population urbaine), la planification collective à travers le Master Plan de développement socio-économique et écologique (comme nous l'avons vu par exemple sur le paysage protégé des Barrancos, cf. page 25) jusqu'à la co-gestion entre les services municipaux et les associations intéressés.

Le Parc régional de Terra delle Gravine est tout récent, ayant été créé en 2005 par une loi régionale. Contrairement aux autres Parcs, celui-ci ne dispose pas encore de documents de planification (charte, plan de gestion...). Ainsi, l'enjeu du projet est justement d'élaborer un Plan de gestion et un Règlement du Parc qui sera le premier outil de gouvernance locale, en essayant d'intégrer la grande variété d'acteurs locaux dans le processus. Une difficulté supplémentaire provient de la géométrie du périmètre protégé, très morcelée.

Le WWF propose d'explorer le concept de *High Conservation Value Forests* (HCVF), un outil d'évaluation de la gestion forestière dans les aires protégées. Les opérateurs portugais (WWF Portugal) vont tâcher d'adapter cet outil en impliquant différents acteurs sur les deux sites pilotes.

Quali Gouv

Conclusion

Au-delà du fait de contribuer à augmenter l'implication des différents acteurs et agents sociaux dans la prise de décisions, l'objectif principal est d'améliorer l'interaction en réseau des différents interlocuteurs évoluant dans les espaces forestiers protégés méditerranéens. Le but est d'éviter les conflits en matière de gestion forestière et d'apprendre à les gérer quand ils se produisent. Cette "interactions organisées" doit cependant respecter les différents cadres de compétences et permettre l'accès et l'usage raisonné des ressources naturelles et/ou culturelles dont le territoire revendique la spécificité. Pour réaliser pleinement leurs objectifs, ces instruments de gouvernance impliquent, en parallèle, une augmentation de la qualité de la gestion de chacun des espaces considérés, en matière d'efficacité et en cohérence avec les politiques préexistantes.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de :



En partenariat avec :



Marseille, mai 2012

ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES